



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DUCONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 octobre 2011 à 20h00

Présent(e)s : Mme Béatrice Hirsch, Présidente
Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Isabelle Jaquier-Borella, Florence Maggi-Duvernay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Bernard Gay, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
MM. Potter Van Loon, Maire
Guy Lavorel, Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 4. Présentation du projet de budget pour 2012
 5. Election des membres du Conseil des Anciens
 6. Projet de délibération :
 - 6.1. Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation de certains actes authentiques
 7. Propositions individuelles et questions
-

Mme Béatrice Hirsch, Présidente, ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2011

Mme Bernardet tient à préciser, concernant le point 8.1 « Motion pour la création d'une pharmacie à Troinex » que ses propos au sujet de deux dames qui avaient renoncé à un projet de pharmacie il y a quelques années ne concernaient pas le projet dont on parle aujourd'hui.

La Présidente relève par ailleurs que Mme Véronique Hirsch était présente à cette séance, alors qu'elle est mentionnée comme absente. Elle signale enfin qu'au point 5 « Nomination des Président(e)s et Vice-Président(e)s des locaux de vote pour 2012 », Mme Schneider-Bidaux a été nommée suppléante de la vice-présidence et non suppléante de la présidence, comme indiqué par erreur.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1. Conseil des Anciens

Mme B. Hirsch informe qu'elle a reçu une lettre du Conseil des Anciens qui déplore le fait que ses membres n'ont pas été conviés à l'inauguration de l'EMS de Drize, alors qu'ils avaient fait part de leur intérêt à la Mairie. Mme Hirsch propose qu'une visite soit organisée pour le Conseil des Anciens, soit par l'intermédiaire de la Mairie, soit par le Conseil de Fondation de l'EMS.

M. Van Loon remercie la Présidente de cette proposition.

Dans son courrier, le Président du Conseil des Anciens rappelle par ailleurs au Conseil municipal la résolution du 27 mai 2009 portant sur les préoccupations et les propositions des Anciens relatives à l'Habitat séniors.

2.2. Projet de pharmacie

Mme B. Hirsch fait part d'un courrier envoyé par la Pharmacie Populaire qui a pris connaissance de l'article dans la Tribune de Genève concernant le projet de création d'une pharmacie à Troinex. Cette société fait part de son intérêt à présenter une offre à la Mairie. M. Meynard indique qu'une autre entreprise est également intéressée et que la Mairie prendra contact avec ces pharmacies.

3. Communications de la Mairie

3.1. Communications de M. Van Loon, Maire :

3.1.1 Vandalisme et arbre scié près de l'Agorespace

M. Van Loon donne l'information que le Service des forêts, approché par la Mairie, a proposé de prendre en charge les frais de remplacement de cet arbre.

3.1.2 Finances communales

M. Van Loon fait suite à l'article paru dans la Tribune de Genève du 12 octobre dernier, intitulé « Un contribuable part, le budget s'écroule » et précise que cet article a été publié à l'initiative de la Tribune de Genève ; par ailleurs, M. le Maire a heureusement pu faire modifier l'article préparé par le journaliste, car ce dernier voulait, suite à un malentendu, annoncer la fermeture des chemins de Drize, Moulin de Drize et Saussac, ce qui aurait créé un émoi dans la commune !

3.1.3 Elargissement du trottoir à la route de Troinex et aménagement d'un abri-bus à l'arrêt « Rivolette »

M. Van Loon donne les dernières informations reçues de la Direction de la voirie cantonale, à savoir que ce projet avance. Les plans font actuellement le tour des différents services concernés et la demande d'autorisation de construire devrait être déposée prochainement. Il indique également qu'il n'est pas certain que l'élargissement prévu pour l'aménagement de l'abri-bus pourra être réalisé, mais des discussions sont en cours avec les propriétaires concernés.

3.1.4 Projet de plan directeur cantonal

M. Van Loon annonce qu'une présentation de ce dossier aux conseillers municipaux, par un responsable du DCTI, est prévue le **mercredi 21 novembre à 18h30**, dans le cadre d'une séance des Commissions réunies.

3.1.5 Sécurité

M. Van Loon tient à informer le Conseil municipal que la Mairie étudie différentes pistes, en complément des patrouilles privées actuellement en vigueur, pour enrayer un certain sentiment d'insécurité et l'augmentation des actes de vandalisme. Une éventuelle collaboration avec des agents municipaux de Plan-les-ouates (APM) pourrait voir le jour ; divers entretiens ont déjà eu lieu avec les autorités de cette commune afin de définir les services que les APM pourraient rendre et évaluer le coût de ces interventions. Par ailleurs, sur la base d'expériences d'autres communes, l'installation de caméras de surveillance sur quelques points névralgiques où ont lieu les déprédations (Agorespace, déchetterie et salle communale par exemple) pourrait s'avérer intéressante. M. Van Loon aborde enfin une piste originale que le canton de Vaud a instaurée depuis quelques années, à savoir un système de surveillance mutuelle (groupes d'habitants qui fonctionnent en réseau, en collaboration avec la police).

3.1.6 Calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2012

M. Van Loon rappelle que les dates des séances ont été communiquées à tous les conseillers et qu'elles n'ont pas amené de remarques particulières. Il profite de rappeler que les séances de commissions ne sont pas programmées sur ce calendrier et prie chacun de réserver, comme à l'accoutumée, les lundis et mercredis, sachant que ces séances sont fixées selon les besoins et en fonction de l'avancement des dossiers.

3.2. Communications de M. Meynard, Adjoint :

3.2.1 Auberge communale La Chaumière

M. Meynard informe que des nouveaux gérants, suite au départ de M. Francis Mondet, reprendront l'exploitation de l'auberge communale dès le 1^{er} janvier 2012 : il s'agit de M. Patrice Mièvre, actuellement cuisinier au restaurant du Vallon à Conches, qui sera épaulé par un financier, M. Jérôme Félicité, Directeur de Gerofinance-Dunand SA.

3.3. Communications de M. Lavorel, Adjoint :

3.3.1 Traversée de l'Atlantique de Nicolas Groux

M. Lavorel donne des nouvelles du jeune navigateur troinésien et rappelle qu'il a pris le départ le 25 septembre dernier à La Rochelle pour arriver à Madère en 37^{ème} position ; il relate les réactions de Nicolas après cette première étape : *« Je suis bien sûr un peu déçu de mon classement même si mon retard n'est pas si important par rapport aux premiers (un peu plus de 24 heures). Je suis content d'être à Madère car la route a été longue. Le vent n'était pas trop au rendez-vous et j'ai rencontré des problèmes techniques au niveau de mon pilote. On a parcouru que ¼ du chemin jusqu'à présent, il faut récupérer, réparer et se concentrer pour la suite. »*

M. Lavorel indique que les concurrents sont repartis le 13 octobre, qu'ils ont déjà parcouru 5797 kms et il formule ses bons vœux à Nicolas Groux pour cette 2^{ème} étape.

M. Meynard ajoute que le navigateur est actuellement en 13^{ème} position. Il conseille chacun d'aller visionner le site internet « mini transat 2011 » sur lequel il est possible de suivre l'évolution de la course.

M. Van Loon rappelle qu'il est possible d'adresser facilement, par courriel, des messages d'encouragement que Nicolas apprécie et qui lui procurent un grand réconfort.

En relation avec les communications de la Mairie, la Présidente donne la parole aux conseillers :

M. Forestier revient sur la séance concernant le plan directeur cantonal et souhaite connaître le délai imparti aux communes pour formuler des remarques éventuelles. M. Van Loon lui répond que la détermination de la commune doit se faire sous forme de résolution jusqu'à mi-janvier 2012.

M. Forestier fait part de sa déception en apprenant le départ de M. Mondet et il demande si le repreneur fera partie de « l'empire Chevrier ».

M. Meynard donne quelques informations complémentaires en rappelant que M. Mondet a toujours apporté une qualité irréprochable à ses menus ainsi qu'à la gestion de l'établissement. M. Meynard précise que M. Mièvre a été reçu par la Mairie et a présenté une carte qui est dans l'esprit de ce qui s'est fait jusqu'ici et qu'il n'existe aucun lien avec M. Chevrier. M. Meynard rappelle que la Chaumière est un établissement difficile de part sa configuration et sa taille conséquente.

Sur ce sujet, M. Kaiser estime que ce restaurant a décliné et qu'il ne regrettera pas M. Mondet. Il se félicite plutôt de l'arrivée de M. Mièvre, au vu de sa réussite au restaurant du Vallon.

Mme Schneider-Bidaux remercie M. le Maire pour ses informations, notamment au sujet de la sécurité. Elle rend la Mairie attentive à la question de l'emplacement des caméras qui pourraient être installées, afin qu'elles soient efficaces.

En réponse, M. Van Loon donne l'exemple de la Commune de Veyrier, forte d'une expérience de plusieurs années en matière de caméras et grâce auxquelles il n'y a eu, récemment, qu'une seule déprédation. M. Van Loon précise que ces caméras ne sont en fonction qu'en dehors des heures scolaires dans les cours d'école afin de protéger la personnalité des élèves et des enseignants.

Mme Schneider-Bidaux s'interroge sur l'abri-bus de la Rivolette et souhaiterait connaître sa future largeur. Elle souligne que les propriétaires n'ont pas respecté l'autorisation de construire qui avait été accordée sur la base d'un échange de terrains. Elle aimerait savoir également s'il y aura un abri-bus à la route de Drize.

M. Van Loon répond que la largeur de l'abri-bus de la Rivolette sera de 1.50 m au minimum. M. Niederhauser prend la parole pour répondre au sujet de l'abri-bus de la route de Drize ; il indique que l'ancien Exécutif avait rencontré, il y a quelques mois, la voirie cantonale qui avait décidé que cet abri serait mis en place dans un second temps, dans le cadre du projet de pistes cyclables prévues des deux côtés de la route. La voirie cantonale ne veut pas réaliser un aménagement qui devrait être refait dans quelque temps.

M. Gay intervient sur la question de la sécurité au moyen de caméras et sur le problème de la protection de la personnalité, en rappelant que de nombreux jeunes sont présents sur l'Agorespace. Il aimerait connaître comment cette disposition sera gérée. Il suggère d'envisager la sécurité sous une autre forme, à savoir par le renforcement de la présence de travailleurs sociaux plutôt qu'uniquement sous des aspects de surveillance.

M. Van Loon lui répond que ces caméras seraient en fonction seulement la nuit, conséquemment aux déprédations survenues ces derniers mois, comme par exemple la tentative de mettre le feu au revêtement ou l'arbre scié, qui se sont déroulées tard le soir ou durant la nuit. M. Van Loon est cependant ouvert à d'autres types d'interventions et il relate le projet de « Green Map » de la Commune de Vernier qui consiste à réaliser, en collaboration avec les jeunes, une carte de la commune qui recense certains lieux, ce qui permet d'entamer des discussions qui rendent les jeunes plus responsables et plus à même d'apprécier ces lieux.

Pour répondre à l'aspect préventif, M. Lavorel, en charge de ce dossier, rappelle que lors de la dernière commission « Jeunesse, sociale, école », les animateurs « hors murs » étaient présents pour parler de leur travail et pour démontrer l'utilité d'une légère augmentation de leur taux d'activité.

4. Présentation du projet de budget pour 2012

M. Van Loon donne lecture de certains postes du projet de budget 2012 (annexe 1).

Mme Schneider-Bidaux remercie M. le Maire pour cette présentation, somme toute difficile pour un premier exercice. Le groupe des Verts demande s'il serait possible de donner une information plus précise à la population en organisant une séance publique.

M. Van Loon répond qu'il est prévu de consacrer l'éditorial d'un prochain numéro du journal Troinex.ch à cette question, car la Mairie privilégie une information écrite pour aborder ce sujet assez ardu, plutôt qu'une présentation publique qui risquerait de créer des confusions et pourrait amener à la déformation de certains propos.

5. Election des membres du Conseil des Anciens

Mme B. Hirsch donne lecture de la liste des 17 candidats inscrits pour la législature 2011-2015 (annexe 2).

M. Van Loon informe que M. Frédéric Reymond s'est porté candidat au-delà de la date qui avait été fixée et propose que ce dernier soit retenu sur la liste des « viennent ensuite » pour le cas où un membre démissionne durant la législature.

Au vote, les 17 candidats cités par la Présidente ainsi que M. Frédéric Reymond comme premier « viennent ensuite » sont élus à l'unanimité.

6. Projet de délibération

6.1. Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation de certains actes authentiques

La Présidente donne lecture du projet de délibération suivant :

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

D'autoriser le Maire de la commune de Troinex à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes, concernant :

- 1. les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;*
- 2. les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement;*
- 3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune de Troinex, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celles-ci;*
- 4. les changements d'assiettes de voies publiques communales,*

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations à la charge de la commune que des dépenses prélevées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement préalablement approuvés par le Conseil municipal.

Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2015.

Avant de voter, Mme Schneider-Bidaux souhaite savoir si ce projet de délibération est lié à la nouvelle législature. M. Van Loon précise que c'est une délégation qui est donnée en début de chaque législature afin de simplifier les procédures dans les cas, par exemple, de cessions de terrain de peu d'importance, comme cela est prévu dans la loi.

M. Menu demande si cette délégation est dévolue au Maire uniquement ou si c'est une décision collégiale entre le Maire et ses adjoints. M. Van Loon rappelle que pour les communes de moins de 3000 habitants, le Maire détient seul les compétences, toutefois ces dossiers sont toujours discutés en séance de l'Exécutif.

Au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Association des communes genevoises

M. Menu s'interroge s'il ne serait pas judicieux d'inscrire systématiquement à l'ordre du jour du Conseil municipal les décisions prises par l'Association des communes genevoises et soumises au droit de veto des communes. M. Van Loon indique que la solution appliquée par la Mairie, qui est

celle recommandée par l'Association des communes genevoises, est d'informer tous les conseillers municipaux, par messagerie, dans un délai le plus bref possible.

Mme B. Hirsch relève que les communes disposent d'un délai relativement long pour s'opposer éventuellement à certaines décisions de l'ACG et elle est également favorable à l'inscription de ces objets à l'ordre du jour du Conseil municipal afin de formaliser la décision de ce dernier de s'opposer ou non

M. Meynard abonde dans ce sens et précise que la volonté de l'Association des communes genevoises est de faire preuve de transparence.

M. Van Loon relève que rien ne s'oppose à accepter cette requête du Conseil municipal, mais rappelle qu'il est important de prendre connaissance des objets sans délai.

Sans autre remarque, la Présidente lève la séance à 21h05.

La Présidente
Béatrice Hirsch

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



Présentation du projet de Budget 2012

Conseil municipal du 17 octobre 2011

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme chaque année à cette période, nous avons l'avantage de vous présenter le projet de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2012.

Le projet du budget 2012 présente, pour la première fois, un excédent de charges. En effet, comme nous vous en avons déjà informé, les recettes fiscales estimées par le Département des finances connaissent une baisse très importante (- CHF 2.3 millions, soit une diminution d'environ 34%) suite au départ de contribuables. Plusieurs mesures de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes étudiées par la Mairie et par la commission des finances sont incluses dans ce projet. Un tableau annexé récapitule ces mesures ainsi que leur impact sur le budget de fonctionnement et sur le plan des investissements.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2012 se présente donc comme suit :

	Budget 2011	Budget 2012	Ecarts
Revenus :	Fr. 8'654'346.-	Fr. 7'285'670.-	Fr. - 1'368'676.-
Charges :	Fr. 8'653'050.-	Fr. 7'986'649.-	Fr. - 666'401.-
Excédent de			
Revenus / (-Charges):	Fr. 1'296.-	Fr. -700'979.-	Fr. -702'275.-

Revenus et recettes fiscales :

Le Département des finances (DF) prévoit une croissance générale de l'impôt sur le revenu d'environ 3.8%. Toutefois, pour notre commune, nos rentrées fiscales seront fortement pénalisées en raison du départ de contribuables importants, ainsi que par une nouvelle diminution de la part privilégiée, qui passera de 33% en 2011 à 31% en 2012. Pour mémoire, la part privilégiée dépend de l'indice général de capacité financière de notre commune. L'indice 2012 est constitué de la moyenne des indices 2008, 2009 et 2010.

En ce qui concerne la nouvelle péréquation financière, notre commune devra verser en 2012 la somme CHF 299'016.- qui figure au compte no 9000.3410 du budget, soit environ CHF 35'000.- de moins qu'en 2011. Ce montant est le résultat d'un savant calcul, déterminé sur la base des chiffres 2010, permettant de répartir entre communes « riches » et « pauvres » une somme de 23 millions de francs provenant du Fonds intercommunal.

Vous trouverez par ailleurs dans les documents annexés au budget un tableau présentant l'estimation des recettes fiscales pour 2012, ainsi qu'une projection des recettes fiscales pour les années 2013 à 2015, montrant également une estimation de l'évolution de la part privilégiée et de la péréquation financière jusqu'en 2015.

Charges

Nous vous donnons ci-dessous quelques informations générales concernant certaines dépenses inscrites à ce budget :

Personnel communal : le budget 2012 intègre le mécanisme des nouveaux statuts du personnel qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Nous vous rappelons que les augmentations de salaire ne sont plus automatiques, mais qu'elles sont désormais fixées en fonction des évaluations faites par l'Exécutif.

Conseillers municipaux, Maire et Adjoints : la Mairie propose de diminuer temporairement et de manière symbolique les indemnités des conseillers municipaux, ainsi que celles du Maire et des adjoints, dans une optique de solidarité. De même, les dédommagements pour les frais de sorties ont été revus à la baisse.

05 Administration générale : nous proposons de réduire la fréquence de parution de notre journal communal « Troinex.ch » à 6 fois par année. Le projet de modifier le site internet, prévu dans notre budget 2011, est pour l'instant différé.

0809 Salle des fêtes et salle de sport : l'augmentation des charges de fonctionnement s'explique d'une part par une nouvelle répartition du salaire du concierge en fonction des tâches effectuées à l'école et celles effectuées à la salle des fêtes et, d'autre part, par la prise en compte complète des intérêts sur l'emprunt. Par ailleurs, le coût d'investissement du mobilier étant moins important que prévu, l'amortissement a été revu à la baisse.

21 Enseignement et formation : la nouvelle répartition des tâches du concierge entre l'école et la salle des fêtes (voir ci-dessus) génère une baisse du poste « traitement du personnel ». Toutefois une partie des travaux de nettoyage seront à l'avenir effectués par une entreprise (2100.3141). Il n'y a pas de gros travaux d'entretien prévus pour 2012, ce qui explique la baisse importante de ce poste (3140).

30 Culture et loisirs : le budget « manifestations culturelles et fêtes » (compte 3000.3180) prévoit, outre les fêtes habituelles (1^{er} Août, apéritif troinésien, etc.), un montant de CHF 35'000 pour le projet d'événement culturel troinésien (organisé par M. Patrick Hess) et un montant de CHF 5'000 pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du festival Antigél.

En ce qui concerne les subventions versées aux institutions culturelles et sportives, nous avons tenu compte d'une diminution d'environ 10% de nos prestations.

54 Institutions pour la jeunesse : les budgets pour participation aux frais GIAP, FAS'e et accueil familial de jour ont tous augmenté en fonction des estimations reçues par ces différentes institutions. Par contre, le prix de la place à la crèche de Vessy « La Cigogne » a sensiblement baissé (- CHF 4'000 environ) car cette dernière a augmenté sa capacité d'accueil (agrandissement des locaux). Pour rappel, notre commune subventionne la crèche sur la base d'un forfait de 10 places et chaque année, un

décompte est effectué en fonction du nombre effectif de places utilisées, la différence éventuelle étant rétrocédée.

58 Aide sociale : les subventions pour l'aide humanitaire en Suisse et à l'étranger ont été diminuées temporairement de 10% et 20% respectivement.

62 Routes communales : le poste « Traitement du personnel » tient compte de l'engagement d'un technicien communal à 20%. Cette personne collabore déjà avec notre commune en tant que mandataire et son engagement permettra notamment un meilleur suivi des dossiers et un apport au niveau technique plus que nécessaire. Pour rappel, depuis le départ de notre ancien technicien (poste à 100%), nous avons l'intention de repourvoir ce poste à raison de 50%, mais nos recherches n'avaient pas abouties, raison pour laquelle en 2011 nous avons également prévu une somme (compte 6200.3180) permettant de confier ponctuellement certains mandats pour des dossiers techniques.

70 Protection & aménagement du territoire : les contrats de ramassage des ordures ménagères (7200.3180) et des autres déchets (7200.3181) étant arrivés à échéance, ces prestations ont fait l'objet d'un appel d'offre et de nouvelles conditions, plus avantageuses, ont été négociées pour 2012, avec le même prestataire (Transvoirie). D'autre part, plusieurs amortissements de collecteurs sont arrivés à terme en 2011.

90 Finances et impôts : afin de réduire l'impact de l'importante baisse des recettes fiscales, nous proposons de dissoudre une partie de la provision sur le risque lié à la solvabilité des débiteurs (impôts à encaisser). Depuis 2008 nous provisionnons le 70% des reliquats à encaisser. En 2012, nous proposons de réduire cette provision à un taux de 50% puis de le diminuer progressivement jusqu'à atteindre en 2015 le taux recommandé par le service de surveillance des communes, soit 30%. La dissolution partielle de cette provision permet de réduire le déficit de l'exercice de manière importante.

La Mairie propose de maintenir le taux du centime additionnel à 40 pour 2012, notamment pour deux raisons :

- 1) Nous souhaitons conserver cet instrument de perception en réserve pour les années à venir, en cas de besoin, car les prévisions des recettes fiscales 2012 à Genève sont défavorables. En fonction des informations que nous recevrons à ce sujet courant 2012 ainsi que des autres éléments financiers, il n'est pas impossible que nous soyons dans l'obligation de recourir à ce moyen dans les années à venir pour équilibrer les finances.
- 2) Notre part privilégiée étant basse (31%), la commune ne bénéficierait que d'un impact limité d'une hausse éventuelle du centime et cet impact serait plus important en 2013 et les années suivantes (pour rappel : la valeur du centime est estimée à CHF 107'750 pour 2012 et à CHF 120'000 pour 2013).

95 Immeubles du patrimoine financier : les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets que nous a proposés la régie. Toutefois, par mesure d'économie, les travaux de rénovation des appartements et des immeubles seront pour la plupart différés.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

Les principaux projets initialement prévus pour 2012, concernent en particulier la réfection de la route de Moillebin, actuellement en étude (crédit voté : CHF 1'700'000-), et le projet de rénovation du club house du tennis et du réaménagement de la zone sportive (estimé à CHF 1'860'000). La Mairie propose de différer ces deux projets d'une ou deux années.

En ce qui concerne les projets d'aménagements définitifs de certains chemins (ch. de Saussac, de Drize et des Moulins-de-Drize en particulier), nous ne possédons pas encore d'estimations des coûts, mais il faut garder en mémoire l'impact financier assez important de ces projets.

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles » a été actualisé et est joint aux documents du budget.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budgets seront examinés par la commission des finances le **lundi 31 octobre prochain à 18h30**.

Troinex, le 11 octobre 2011

La Mairie

CONSEIL DES ANCIENS DE TROINEX

Liste des candidats pour la législature 2011-2015

	Titre	Nom	Prénom	Adresse	Localité		Année de naissance	Membres sortants
1	Monsieur	BABEL	Pierre	Chemin Dottrens 38	1256	Troinex	1931	X
2	Monsieur	BERBERAT	Claude	Route de Troinex 48	1256	Troinex	1937	X
3	Monsieur	CHEVALLEY	Jean-Jacques	Chemin Jacques-André Baraban	1256	Troinex	1940	
4	Monsieur	FORESTIER	Luc	Chemin Sous-le-Crêt 4	1256	Troinex	1934	
5	Monsieur	HAWTHORNE	Alexander	Chemin Jacques-Ormond 42	1256	Troinex	1940	X
6	Madame	JAQUES	Karin	Chemin de Roday 16	1256	Troinex	1939	X
7	Monsieur	JEANRENAUD	Raymond	Chemin de Roday 32	1256	Troinex	1939	X
8	Monsieur	JORDI	Walter	Avenue des Crêts 6	1256	Troinex	1923	X
9	Monsieur	MATHYS	Charles	Chemin des Moulins-de-Drize 5	1256	Troinex	1928	X
10	Monsieur	PITTET	José	Chemin du Claiset 13	1256	Troinex	1940	X
11	Madame	PUGIN	Georgette	Chemin du Ruisseau 5	1256	Troinex	1941	X
12	Madame	RUEGG	Elsbeth	Chemin du Claiset 6	1256	Troinex	1937	X
13	Monsieur	SCHALLER	Jean-Marie	Chemin de Saussac 22	1256	Troinex	1931	X
14	Monsieur	SHORROCK	Christopher	Chemin Sous-le-Crêt 38	1256	Troinex	1937	
15	Monsieur	SOLDAINI	Umberto	Chemin Dottrens 32	1256	Troinex	1938	X
16	Madame	UNGAR	Marthi	Chemin du Champ-Carré 4	1256	Troinex	1941	X
17	Monsieur	VIDON	Robert	Chemin de Saussac 5	1256	Troinex	1927	X
Viennent ensuite :								